

FCP VALEURS AL KAOUTHER

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2015

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES Exercice clos au 31 Décembre 2015

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport d'audit des états financiers du fonds commun de placement « FCP VALEURS AL KAOUTHER » pour l'exercice clos le 31 Décembre 2015, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître :

- Un total du bilan de : 1 739 075 DT,
- Un actif net de : 1 680 261 DT,
- Un déficit de : 156 131 DT.

Ainsi que sur les vérifications des informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du fonds commun de placement « FCP VALEURS AL KAOUTHER » comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2015, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité du gestionnaire dans l'établissement et la présentation des états financiers :

Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur :

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement professionnel de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états financiers :

A notre avis les états financiers du fonds commun de placement « FCP VALEURS AL KAOUTHER », annexés au présent rapport, sont réguliers, sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du fonds au 31 Décembre 2015, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, et ce, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Vérifications et informations spécifiques :

Conformément aux dispositions de l'Article 3 nouveau de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 et sur la base de notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

En application des dispositions de l'Article 20 du Code des Organismes de Placement Collectif, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Nous avons procédé à la vérification de la conformité de la composition du fonds avec les objectifs énoncés par le prospectus d'émission et le règlement intérieur ainsi que la vérification de la valeur liquidative. Ces informations n'appellent pas de notre part de remarque particulière.

Tunis le 29 mars 2016,

Le Commissaire aux Comptes :

Salah MEZIOU

BILAN AU 31 DECEMBRE 2015
(En Dinars Tunisiens)

	NOTES	31/12/2015	31/12/2014
<u>ACTIFS</u>			
PORTEFEUILLE TITRE			
ACTIONS, VALEUR ASSIMILEES ET DROITS RATTACHES	AC1	1 334 419	1 855 579
PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES			
PLACEMENTS MONETAIRES	AC2 (a)	348 564	334 330
DISPONIBILITES	AC2 (b)	42 586	127 565
AUTRES ACTIFS	AC 3	13 506	21 180
TOTAL ACTIF		1 739 075	2 338 654
<u>PASSIF</u>			
OPERATEURS CREDITEURS	PA1	8 392	12 536
AUTRES CREDITEURS DIVERS	PA2	50 422	6 075
TOTAL PASSIF		58 814	18 611
<u>ACTIF NET</u>			
CAPITAL	CP1	1 651 085	2 278 388
SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE	CP2	29 176	41 655
TOTAL ACTIF NET		1 680 261	2 320 043
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF		1 739 075	2 338 654

ETAT DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2015
(En Dinars Tunisiens)

	NOTES	31/12/2015	31/12/2014
REVENUS DU PORTEFEUILLE TITRES	PR1	53 987	86 275
REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	PR2	15 480	15 075
TOTAL REVENUS DES PLACEMENTS		69 467	101 350
CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	CH1	36 581	48 236
REVENUS NETS DES PLACEMENTS		32 886	53 114
AUTRES PRODUITS		188	87
AUTRES CHARGES	CH2	5 502	6 612
RESULTAT D'EXPLOITATION		27 572	46 589
REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		1 604	-4 934
SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE		29 176	41 655
REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION(Annulation)		-1 604	4 934
VARIATION DES PLUS (OU MOINS)VALUES POTENTIELLES SUR TITRES		64 545	115 381
PLUS (OU MOINS)VALUES REALISEES SUR CESSIONS DE TITRES		-246 755	-164 357
FRAIS DE NEGOCIATION DE TITRES		-1 493	-1 680
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		-156 131	-4 067

VARIATION DE L'ACTIF NET AU 31 DECEMBRE 2015
(En Dinars Tunisiens)

	31/12/2015	31/12/2014
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	-156 131	-4 067
a- Résultat d'exploitation	27 572	46 589
b- Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	64 545	115 381
c- Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cessions de titres	-246 755	-164 357
d- Frais de négociation de titres	-1 493	-1 680
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	0	0
TRANSACTION SUR LE CAPITAL		
<i>a- souscriptions</i>	0	0
Capital	0	0
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	0	0
Régularisation des sommes capitalisables de l'exercice	0	0
Droits d'entrée	0	0
<i>b- Rachats</i>	-483 651	-418 352
Capital	-491 083	-427 484
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	2 364	11 340
Régularisation des sommes capitalisables de l'exercice	1 604	-4 934
Droits de sortie	3 464	2 726
VARIATION DE L'ACTIF NET	-639 782	-422 419
<i>Actif Net</i>		
a- En début d'exercice	2 320 043	2 742 462
b- En fin d'exercice	1 680 261	2 320 043
<i>Nombre de parts</i>		
a- En début d'exercice	24 775	29 404
b- En fin d'exercice	19 435	24 775
VALEUR LIQUIDATIVE	86,455	93,644
TAUX DE RENDEMENT	-7,68%	0,40%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

PRESENTATION DU FONDS :

« FCP VALEURS AL KAOUTHER » est un fonds commun de placement islamique de type capitalisation appartenant à la catégorie des fonds mixtes dont la structure est composée d'actions et de placements monétaires. Il est destiné au public qui cherche en plus des avantages de la gestion collective, la garantie de la conformité du placement aux règles de finance islamique admise par le comité de contrôle charaïque. Ce fonds a été créé le 16 Août 2010 à l'initiative de « Tunisie Valeurs » et de « Amen Bank ». Il a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, le 17 Mars 2010.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à 100 000 DT divisé en 1 000 parts de 100 DT chacune. Sa durée de vie est de 99 ans à compter de sa date de constitution.

Le dépositaire de ce fonds est l'Amen Bank. Le gestionnaire est Tunisie Valeurs.

NOTE 1 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2015, sont établis conformément aux préconisations du système comptable tunisien et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

Les états financiers comportent :

- Le bilan ;
- L'état de résultat ;
- L'état de variation de l'actif net ;
- Les notes aux états financiers.

NOTE 2 : PRESENTATION DU SYSTEME COMPTABLE :

La comptabilité de « FCP VALEURS AL KAOUTHER » est tenue au moyen informatique permettant notamment la préparation des documents suivants :

- Journaux des écritures comptables ;
- Grand-livre des comptes ;
- Balance générale ;
- Etats financiers.

NOTE 3 : EXERCICE SOCIAL :

Conformément à la note 3.1 du prospectus d'émission du fonds, l'exercice social commence le 1er Janvier et se termine le 31 Décembre de chaque année.

NOTE 4 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs peuvent être résumés comme suit :

4.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds.

Les dividendes relatifs aux actions admises à la cote, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les revenus des placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus en net de retenues à la source.

4.2 Evaluation des placements en actions admises à la cote:

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, à la date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la valeur de clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours moyen en bourse à la date du 31 Décembre 2015 ou à la date antérieure la plus récente. Toutefois, suite aux problèmes rencontrés par la société Syphax Airlines, les actions Syphax Airlines ont été évaluée à une valeur nulle.

4.3 Evaluation des placements monétaires :

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

4.4 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4.5 Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice

Aucun évènement significatif de nature à affecter l'activité ou la situation financière du fonds n'est intervenu entre la clôture de l'exercice et la date de préparation du présent rapport.

NOTE 5 : REGIME FISCAL :

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements de capitaux mobiliers, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%. Ces revenus sont portés au niveau de l'état de résultat en net de retenues à la source.

NOTE 6 : ORIENTATION DE PLACEMENT :

Le FCP VALEURS AL KAOUTHER étant un fonds de capitalisation, son principal objectif serait de réaliser un rendement supérieur à 4% par an. En application du décret N° 2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des OPC, la structure du fonds est composée par :

- Minimum de 50% de l'actif en actions de sociétés cotées en bourse,
- Maximum de 30% de l'actif en placement monétaires,
- 20% de l'actif en liquidité.

NOTES 7 : NOTES AU BILAN ET A L'ETAT DE RESULTAT :**AC1- ACTIONS, VALEURS ASSIMILEES ET DROITS RATTACHEES :**

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2015	Plus/Moins-value latente	% Actif net
Action et droits rattachés					
ADWYA	15 700	79 351	99 255	19 905	5,91%
ADWYA DA 2015 -1/12	15 700	6 613	7 536	923	0,45%
CELLCOM	3 500	29 372	29 222	-150	1,74%
CITY CARS	7 256	81 545	96 527	14 982	5,74%
DELICE HOLDING	215	3 330	2 852	-478	0,17%
ENNAKL AUTOMOBILES	10 700	119 461	125 061	5 600	7,44%
EURO-CYCLES	4 375	66 393	149 349	82 956	8,89%
G.I.F	5 789	31 779	13 668	-18 112	0,81%
I.C.F	464	12 597	12 296	-301	0,73%
MPBS	25 000	149 148	127 349	-21 799	7,58%
NEW BODY LINE	18 954	157 607	140 942	-16 665	8,39%
SIAME	45 000	165 558	102 195	-63 363	6,08%
SOTETEL	390	3 187	462	-2 725	0,03%
SOTIPAPIER	40 824	200 274	159 295	-40 978	9,48%
SOTUVER	25 011	129 630	72 382	-57 248	4,31%
SYPHAX AIRLINES	2 702	25 228	0	-25 228	0,00%
TELNET HOLDING	30 126	235 339	102 338	-133 001	6,09%
TPR	30 000	159 823	93 690	-66 133	5,58%
TOTAL	281 706	1 656 235	1 334 419	-321 814	79,42%

*Les plus ou moins-values potentielles arrêtées au 31 Décembre 2015 se détaillent comme suit :

	Montant en DT
Plus (ou moins) value potentielles arrêtées au 31 Décembre 2014	-386 359
Variation des plus ou moins-values potentielles relatives à l'exercice 2015	64 545
Plus (ou moins) values potentielles arrêtées au 31 Décembre 2015	-321 814

Les entrées en portefeuille titres se détaillent comme suit :

Acquisitions	Coût d'acquisition
- Actions cotées	162 482
- Titres OPCVM	0
TOTAL	162 482
Détachements de droits	Valeur Théorique
Droits d'attributions	15 527
Droits préférentiels de souscription	0

Les sorties du portefeuille titres se détaillent comme suit :

	Coûts d'acquisition	Prix de cession	Moins-values réalisées
- actions cotées	701 095	457 344	-243 751
-Titres OPCVM	47 056	44 070	-2 986
- Droits	35	17	-18
TOTAL	748 186	501 431	-246 755

La variation du portefeuille en coût d'acquisition se présente comme suit:

Désignation	Coût d'acquisition
Portefeuille au 31/12/2014	2 241 938
Acquisition actions cotées	162 482
Cessions actions cotées	-701 095
Cessions titres OPVCM	-47 056
Cessions droits d'attributions	-35
Portefeuille au 31/12/2015	1 656 235

AC2-PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES :

Les placements monétaires et disponibilités s'élèvent au 31/12/2015 à 391 150DT et sont composés de :

	31/12/2015	31/12/2014	Variations
Placements monétaires(a)	348 564	334 330	14 234
Disponibilités (b)	42 586	127 565	-84 979
TOTAL	391 150	461 895	-70 745

AC2 (a) – PLACEMENTS MONETAIRES :

	Placements	Rendement Net au 31/12/2015	Total	% de l'actif net
Placement« Istithmar Zitouna » du 09/07/2015 au 09/01/2016	341 000	7 564	348 564	20,74%
TOTAL	341 000	7 564	348 564	20,74%

AC2 (b) – LES DISPONIBILITES :

Les disponibilités s'élèvent à 42 586DT au 31/12/2015 contre un solde de 127 565DT au 31/12/2014 et se détaillent comme suit :

	31/12/2015	31/12/2014	Variations
AMEN BANK	42 536	126 494	-83 958
BANQUE ZITOUNA	50	1 071	-1 021
TOTAL	42 586	127 565	-84 979

AC3 – AUTRES ACTIFS :

Ce poste représente le produit de la cession de 1 934 titres ONE TECH HOLDING non encore encaissés au 31/12/2015 qui s'élève à 13 506 DT.

PA 1- OPERATEURS CREDITEURS :

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	31/12/2015	31/12/2014	Variations
Rémunération du gestionnaire à payer	6 905	9 562	-2 657
Rémunération du dépositaire à payer	1 487	2 974	-1 487
TOTAL	8 392	12 536	-4 144

PA 2- AUTRES CREDITEURS DIVERS :

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	31/12/2015	31/12/2014	Variations
Redevances CMF	141	195	-54
Rémunération du CAC	3 027	3 424	-397
Achat de titres à régler	46 810	2 456	44354
Etat impôts et taxes retenues à la source	444	0	444
TOTAL	50 422	6 075	44 347

CP1- CAPITAL :**Capital au 31/12/2014**

Montant	2 278 388
Nombre de titres	24 775
Nombre de porteurs de parts	52

Souscriptions réalisées

Montant	0
Nombre de titres émis	0
Nombre de nouveaux porteurs de parts	0

Rachats effectués

Montant	-491 083
Nombre de titres rachetés	5340
Nombre de porteurs de parts sortants	6

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins)values potentielles sur titres	64 545
Plus-values réalisées sur cessions de titres	11 225
Moins-values réalisées sur cessions de titres	-257 980

Sommes capitalisables des exercices antérieurs	41 655
Commission / transactions	-740
CTB / transactions	-753
Droit de sortie	3 464
Régularisation des sommes non distribuables (i)	2 364

Capital au 31-12-2015

Montant	1 651 085
Nombre de titres	19 435
Nombre de porteurs de parts	46

(i) Régularisation des sommes non distribuables	
Régularisation des sommes non distribuables /souscription	0
Régularisation des sommes non distribuables /rachat	2 364
Total	2 364

CP2 – SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE :

Les sommes capitalisables correspondent aux résultats capitalisables de l'exercice augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscriptions ou de rachat de parts.

Le solde de ce poste s'élève à 29 176 DT et se détaille comme suit :

	31/12/2015	31/12/2014	Variations
Résultat capitalisable de l'exercice	27 572	46 589	-19 017
Régularisation des sommes capitalisable de l'exercice			
* sur les souscriptions	0	0	0
* sur les rachats	1 604	-4 934	6 538
Sommes capitalisables de l'exercice	29 176	41 655	-12 479

PR 1- REVENUS DU PORTEFEUILLE TITRES :

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	Dividendes reçus	
	2015	2014
NEW BODY LINE	7 961	8 423
TPR	6 555	10 241
SOTIPAPIER	5 775	12 500
MPBS	5 405	6 600
ENNAKL AUTOMOBILES	5 000	8 600
CITY CARS	4 965	4 474
EURO CYCLES	4 563	0

SIAME	4 500	8 812
ADWYA	4 104	3 500
SOTUVER	3 500	5 734
I.C.F	603	446
ONE TECH HOLDING	435	2 310
ESSOUKNA	364	3 500
G.I.F	258	3 355
TELNET HOLDING	0	7 340
I.C.F NS 2012 4/4	0	441
TOTAL	53 987	86 275

PR2- LES REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2015 à 15 480DT contre un solde de 15 075 DT au 31/12/2014 et correspond aux revenus des placements "Istithmar Zitouna" nets de retenue à la source libératoire de 20%.

CH 1 – CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS :

Ce poste enregistre les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire calculées conformément au règlement intérieur du FCP VALEURS AL KAOUTHER.

Le total de ces charges s'élève au 31/12/2015 à 36 581 DT contre un total de 48 236DT au 31/12/2014, et se détaille comme suit :

	31/12/2015	31/12/2014	Variations
Rémunération du gestionnaire	30 681	42 336	-11 655
Rémunération du dépositaire	5 900	5 900	0
TOTAL	36 581	48 236	-11 655

CH2 – AUTRES CHARGES :

Le solde de ce poste s'élève à 5 502 DT au 31 Décembre 2015 contre un solde de 6 612 DT au 31 Décembre 2014, et se détaille comme suit :

	31/12/2015	31/12/2014	Variations
Rémunération du CAC	3 173	3 608	-435
Redevances CMF	1 878	2 580	-702
Autres (frais bancaires et droit de timbres)	451	424	27
TOTAL	5 502	6 612	-1 110

NOTE 8 : AUTRES INFORMATIONS

a) Données par part et ratios pertinents :

	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
Revenus des placements	3,574	4,091	3,150	1,857
Charges de gestion des placements	-1,882	-1,947	-1,921	-1,603
Revenu net des placements	1,692	2,144	1,229	0,254
Autres produits	0,010	0,003	0,006	0,006
Autres charges	-0,283	-0,267	-0,244	-0,230
Résultat d'exploitation(1)	1,419	1,880	0,991	0,030
Régularisation du résultat d'exploitation	0,083	-0,199	-0,071	-1,269
Sommes capitalisables de l'exercice	1,501	1,681	0,920	-1,239
Variation des plus (ou moins) values potentielle sur titres	3,321	4,657	-11,776	-5,255
Plus ou moins-values réalisés sur cession de titres	-12,696	-6,634	-0,033	2,754
Frais de négociation de titres	-0,077	-0,068	-0,119	-0,195
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	-9,452	-2,045	-11,928	-2,696
Résultat net de l'exercice (1)+(2)	-8,034	-0,165	-10,937	-2,666
Droits de sortie	0,178	0,110	0,289	0,049
Résultat non distribuable de l'exercice	-9,274	-1,935	-11,639	-2,647
Régularisation du résultat non distribuable	0,584	0,629	0,719	8,352
Sommes non distribuable de l'exercice	-8,690	-1,306	-10,920	5,705
Valeur liquidative	86,455	93,645	93,268	103,269
Ratios de gestion des placements				
Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,94%	1,87%	1,81%*	2,01%*
Autres charges / actif net moyen	0,29%	0,26%	0,23%*	0,29%*
Résultat capitalisable de l'exercice / actif net moyen	1,55%	1,62%	0,86%*	-1,55%*
Actif net moyen	1 884 129	2 577 830	3 125 437	2 651 611

* Pourcentages retraités pour besoin de comparabilité.

b) Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de « FCP Valeurs AL KAOUTHER » est confiée à « Tunisie Valeurs ». Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable du fonds. En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1,5% HT de l'actif employé en actions et 1% HT du reste de l'actif.

En outre, le gestionnaire reçoit une commission de surperformance au cas où le Fonds réaliserait un rendement supérieur à 4% par an. Cette commission de surperformance est calculée, après déduction de tous les frais et les commissions, sur la base de 15% (H.T) de la différence entre le taux de rendement réalisé et le taux de rendement de 4%.

« AMEN BANK », assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contrepartie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,05% HT de l'actif net avec un minimum de cinq milles dinars et un maximum de quinze mille dinars hors taxes.

c) Structure de l'actif

La structure du fonds commun de placements « FCP VALEURS AL KAOUTHER » est composé au 31/12/2015 par :

- 76.73% de l'actif en actions, valeurs assimilées et droits rattachés,
- 20.04% de l'actif en placements monétaires,
- 3.23 % de l'actif en liquidité et équivalent de liquidité.

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ (اللَّهُمَّ صَلِّ وَسَلِّمْ وَارْحَمْنَا مُحَمَّدًا وَعَالِيَهُ أَكْرَامًا وَصَحْبَهُ
أَبْرَارًا) ٢٠١٥

سعادة الأستاذ محمد فاضل عبد الكافي الموقر

المدير العام للمؤسسة التونسية للأوراق المالية.

الموضوع : التقرير الشرعي لنشاط مؤسستكم (الكوثر) عن عام (2015) -

السلام عليكم ورحمة الله وبركاته . أما بعد .

فإنه يسعدنا أن نعرض عليكم التقرير الشرعي الذي استخلصناه من المتابعة المتواصلة مع إطارات (الكوثر) طيلة العام الإداري المنقضي في < 2015/12/31 > ومن التأمل في القوائم المالية التي أعدها السيد صلاح المزيو . ومن التقارير السداسية التي قامت بها الرقابة الشرعية الداخلية. وإن تقريرنا هذا يؤكد أن سلامة ما جاء في الحسابات هو من متعلقات الذين أعدها. وتحدد مهمتنا في الناحية الشرعية من النشاط. وفي هذا الإطار فإننا نسجل ما يلي:

أولا : نؤكد القرارات التي قدمتها اللجنة في اجتماعها المنعقد (2015/4/01) ونذكر بأن من القرارات أن شركة نيو بودي لاين والشركة التونسية للبلور وشركة الصناعات الكيماوية للفليور ، أنها وإن كانت لا تستجيب للمعايير الضابطة للتعامل معها ، إلا أن وضعها المالي الحقيقي من المؤمل أن يكون موافقا للمعايير في المستقبل. ولذا كان القرار أن لا نحكم بإخراجها من دائرة المؤسسات المقبولة في الحال ونستأني بها مع الرقابة الحذرة . وقد راعى القرار الوضع الاقتصادي واجتماعيا في تونس. ولذا فإنه من المؤكد متابعة أوضاعها اليوم. واتخاذ القرار المناسب نهائيا.

ثانيا: لما كان كشف نشاط كل شركة حسب المعايير، أظهر أن أرباح بعضها هو حاصل واردات ربوية ، فإنه يتعين ضبط ذلك بدقة و صرفه في المصالح العامة .

هذا وإنه وإن كانت النتائج بصفة عامة سلبية، فإن ذلك يعود إلى الأوضاع الاقتصادية والأمنية والاجتماعية، التي لم تستقر بعد، والتي جعلت الخوف والحذر الشديد وعدم وضوح الرؤية المستقبلية، يسيطر على الناس. وأملنا أن يحول الله أحوالنا إلى ما هو خير وأفضل. وأن يبعث الأمل في النفوس.

والله نسأل ختاماً أن يكتب لكم التوفيق والتأييد ، وأن يعينكم بقوة منه وبنجح التسديد . فإنه الكريم المتفضل العزيز المجيد . والسلام عليكم ورحمة الله وبركاته ختاماً كبده.

محمد المختار السلامي

رئيس الهيئة الشرعية

منير قراجة

عضو الهيئة الشرعية

محمد النوري

عضو الهيئة الشرعية

